

Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : Monsieur BAUSSANT Didier, Monsieur BAUSSANT Jean-Robert, Madame FAURE Sigrid, Madame PERISSAT Marie-Françoise, Monsieur BAUSSANT Rémy, Madame BOIREAU Marie-Claude, Monsieur DELAGE Pierre, Madame FAURE Agnès, Monsieur POURSAT Sébastien

Excusée : Madame FAURE Anne-Laure

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémy BAUSSANT

délibération : D 2023 4 1 Objet : Bail du logement communal 3 chemin de la procession

Madame le Maire informe que le logement communal 3 chemin de la procession est libre à location depuis fin aout 2023. Des travaux sont nécessaires avant de le remettre à la location. Madame le Maire liste la liste des travaux et le coût financier.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de la location, pour avoir toutes les informations nécessaires et répondre à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide:

De louer le logement 3 chemin de la procession 16230 SAINT-GROUX dès que les travaux seront terminés soit un bail à partir du 1er octobre 2023

Décide de fixer le loyer mensuel à 510 hors charges (+ charges des ordures ménagères 11 euros par mois)

De plus, le Conseil Municipal décide d'inclure dans le contrat de bail une révision automatique du prix du loyer à la date anniversaire de prise d'effet du contrat par application de l'article 9 de la loi n° 2008-11 du 08 février 2008 selon l'indice de référence des loyers du trimestre concerné à la date de la signature du bail.

Un mois de caution sera demandé.

D'autre part le Conseil Municipal décide qu'un état des lieux sera établi en présence des deux parties ainsi qu'un contrat de location et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération pour la location de ce logement.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

délibération : D 2023 4 2 Objet : location salle du braconnier FAURE Anne-Laure éducatrice sportive

saison 2023-2024

Madame FAURE Anne-Laure souhaite louer la salle du braconnier afin d'exercer son activité professionnelle, d'éducatrice sportive. Une demande écrite de sa part a été adressée à la mairie. Ainsi, Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette location et le tarif de location à appliquer en précisant que la salle sera occupée à une reprise par semaine par tranche horaire de deux heures maximums.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de louer la salle à Madame FAURE Anne-Laure domiciliée à 3 rue des grands champs - villorion 16230 SAINT-GROUX afin d'assurer ses cours sportifs. Le tarif demandé est fixé à 100 euros pour une saison, soit du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante.

Le conseil autorise le Maire à signer une convention de location dans laquelle sera spécifiée les jours et horaires et périodes de location pour chaque saison.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Autres points abordés

- Choix du menu pour le repas des aînés fixé le 18.11
- Points sur les factures d'électricité de la commune